

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Numismatische Gesellschaft
<b>Band:</b>	26 (1934)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	A propos de la médaille du 400e anniversaire de la Réformation, Genève 1936
<b>Autor:</b>	Cailler, H.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-173193">https://doi.org/10.5169/seals-173193</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# A propos de la médaille du 400<sup>e</sup> anniversaire de la Réformation, Genève 1936.

Par H. Cailler.

Pour commémorer, en 1930, le 400<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Réforme à Neuchâtel, il a été publié un important ouvrage dû à la collaboration de plusieurs historiens de mérite. On y trouve un chapitre consacré aux médailles de Guillaume Farel, le fougueux réformateur que soutinrent dans son œuvre les Conseils de la puissante République de Berne, l'ouvrier à l'énergie indomptable duquel la Suisse romande en général, et Neuchâtel en particulier doivent être, au point de vue religieux, ce qu'ils sont encore aujourd'hui. Désormais au catalogue de ces petits monuments métalliques il faut en ajouter un nouveau. Il a été frappé à l'occasion des fêtes qui eurent lieu à Genève en juin 1936, pour rappeler le quatrième siècle de l'adoption de la Réforme par le peuple genevois le 21 mai 1536.

Voici la description de cette pièce :

(D 33) IV<sup>e</sup> CENTENAIRE DE LA REFORMATION fleuron.

Dans le champ une bible ouverte surmontée du cimier des armes de Genève soit un soleil rayonnant au centre duquel se détache le trigramme IHS. Elle repose sur une banderolle où est inscrite la devise genevoise: POST TENEBRAS LVX. Rv.

(D 32) VIRET · FAREL · CALVIN · BEZE

Dans le champ en pied, tête nue, légèrement tourné à gauche un réformateur vêtu de la robe pastorale; dans sa main gauche un livre: *le Livre*; sa droite tendue fait un geste d'orateur. La date 15//36 est coupée par le personnage. A l'exergue sur une petite banderolle, en caractères microscopiques la signature de l'artiste à qui est due la médaille: LVC JAGGI.

Argent brillant et patiné, Bronze.

Diam.: 0,040. Poids : 0,236.

Celui qui considère avec quelque attention cette pièce fera certainement, à son sujet, certaines réserves.

Tout d'abord il remarquera l'absence totale du nom de Genève, ce qui est incompréhensible pour un document destiné à prouver aux genevois de demain que ceux d'aujourd'hui professent encore de la reconnaissance envers les devanciers qui leur ont transmis la liberté de pensée avec la possibilité de la défendre sans contrainte. C'est de cela que provient le renom de Genève, dans le monde, renom hors de proportion avec l'exiguité de son territoire.

Sans doute, les numismates et les heraldistes suisses n'ignorent pas que les armes complètes de Genève sont surmontées d'un soleil rayonnant et accompagnées de la devise : *Post tenebras lux*, mais le profane n'est pas tenu de le savoir, il l'ignore d'autant plus qu'il a souvent sous les yeux des documents, même officiels, où ces attributs sont délibérément laissés de côté, ne serait-ce que les centaines de plaques d'automobiles qu'il voit tous les jours. Il était donc indiqué de ne pas faire place ici à l'accessoire alors que le principal était mis à l'écart. Ceci ne sera jamais remplacé par cela.

Maintenant si nous examinons le revers nous reconnaîtrons, la loupe aidant, dans le personnage central les traits de Farel. Ce n'est pas un mince tour de force que d'avoir obtenu une ressemblance très satisfaisante du réformateur sur une pièce dont le module est minime et où, par voie de conséquence, les diverses parties d'un corps humain, le visage surtout, ne peuvent qu'être minuscules.

Le manque de place est encore sensible lorsqu'on réalise que l'infortuné réformateur n'a, pour le soutenir, pas la moindre parcelle de terrain sous les pieds; il produit l'effet d'un être supraterrestre se moquant des lois de la pesanteur.

Sans le chercher on a, peut-être, indiqué au moyen d'un symbole qu'on avait devant les yeux un être pour qui le matériel n'existe plus et qui ne vivait que pour et par l'Esprit.

Certains pour qui toute la Réforme genevoise se résume dans l'activité du seul Calvin s'étonneront sans doute que la place réservée à cette personnalité de génie ne soit pas plus importante que celle occupée par les autres réformateurs de Genève.

Ici, nous ne pouvons qu'approuver pleinement, car si Calvin a organisé, consolidé et maintenu la Réforme à Genève, au prix de quelle âpre lutte et de quels efforts sans cesse renouvelés, il ne faut pas perdre de vue que sa venue dans notre ville date du 27 août 1536 alors que les ouvriers de la première heure, les Froment, les Farel, les Viret, avaient réussi à faire adopter, les idées nouvelles, par le peuple, le 21 mai précédent.

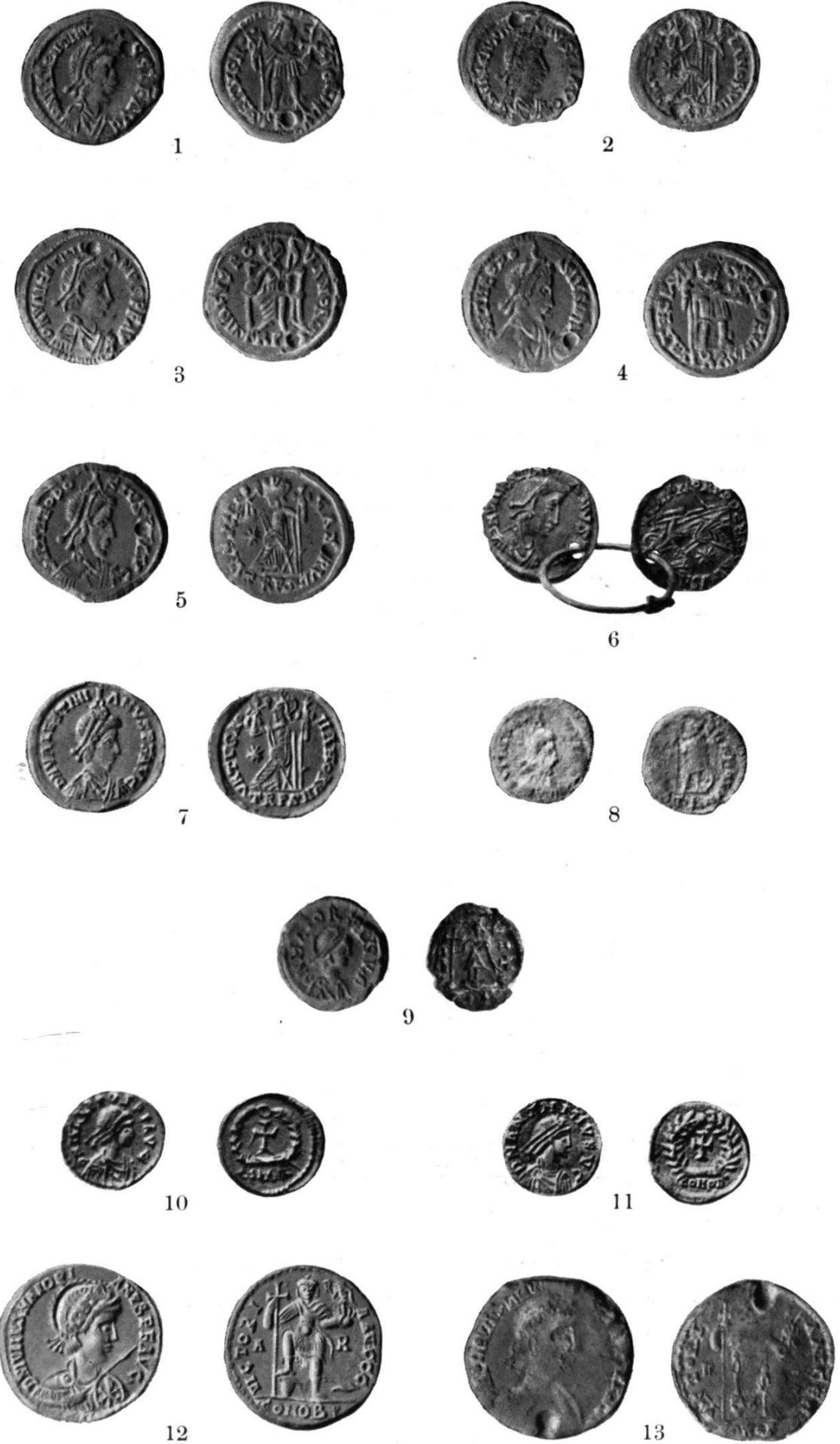
Au début de cet article nous avons fait allusion à la description des médailles de Farel contenue dans le volume publié à l'occasion de l'anniversaire de la Réforme neuchâteloise. On y peut relever une légère erreur concernant la médaille frappée à Genève en 1885 pour commémorer le 350<sup>e</sup> anniversaire de la Réforme en cette ville. Cette très belle pièce, dessinée par Edouard Lossier et gravée par H. Bovy pour l'une de ses faces et par Ch. Richard pour l'autre existe en argent contrairement au dire de l'auteur qui prétend qu'elle n'a été exécutée qu'en bronze.

Nous avons eu jadis entre les mains un des cinquante-cinq exemplaires d'argent existants<sup>1)</sup>.

Pour terminer quelques brèves notes biographiques sur l'auteur de la médaille dont nous venons de parler, Luc Jaggi né à Genève le 28 octobre 1887 est plus sculpteur que médailleur. Il fit ses études à Genève et à Rome ; il fut honoré deux ans de suite de la Bourse fédérale des Beaux-arts. Comme sculpteur on lui doit, entre autres, les statues de la Gare de Cornavin et du Bureau international du Travail à Genève, le monument aux morts érigé à Termignon en Maurienne. Certains musées de notre pays possèdent de ses œuvres, en particulier ceux de Genève, Berne, Soleure. Il est en outre représenté dans plusieurs collections privées. Comme médailleur, il a signé la médaille de l'Exposition internationale de musique à Genève, 1927 ; celle du Concours musical Genève, 1934 ; celle du 1<sup>er</sup> août 1934 ainsi que plusieurs autres plaquettes.

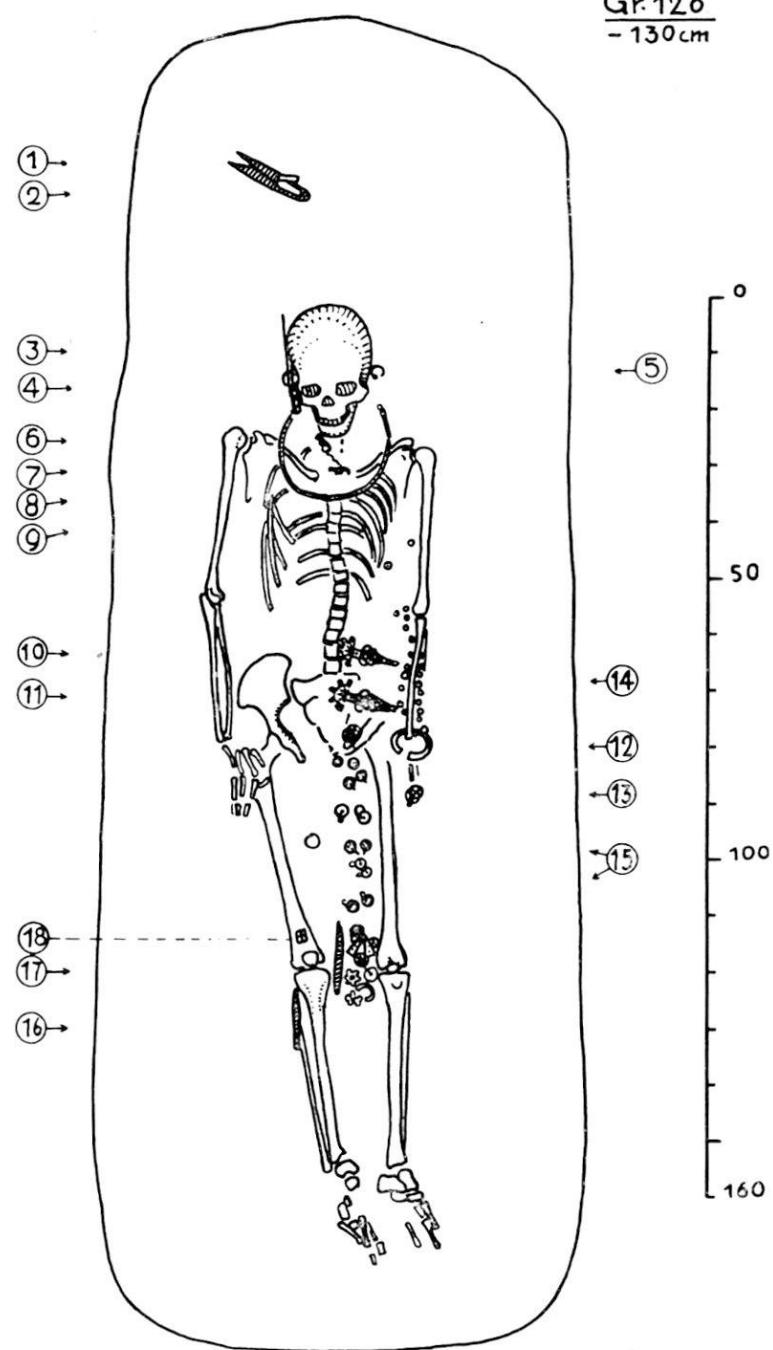
Luc Jaggi est membre de la Commission fédérale des Beaux-arts.

<sup>1)</sup> Cf. J. Sandmeier : Die Medaillen auf der Genfer Reformationsfeier in Bull. de la Soc. S. de Num., 1885 p. 120.



Münzfund von Kleinhüningen

Gr. 126  
- 130 cm



Frauengrab von Kleinhüningen